



Mairie d'AUBY
Prestations de tontes sur les espaces verts et terrains de sport
Décision n° 2023/34/MP

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2122-18 et L2122-22 relatifs aux compétences du Maire ;

Vu les dispositions du code de la commande publique ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 juin 2020, l'autorisant à exercer les compétences énumérées dans le cadre de l'article précité;

Considérant que le crédit permettant cette dépense est inscrit sur la ligne budgétaire 611 – Prestations de services ;

Considérant que le marché Prestations de tontes sur les espaces verts et terrains de sport est arrivé à échéance

Considérant la nécessité de maintenir le besoin, il est donc nécessaire d'avoir recours à un prestataire pour réaliser les prestations ;

Considérant la volonté de confier le marché à des structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) et/ou aux entreprises adaptées, à des établissements et services d'aide par le travail ou à des structures équivalentes.

Considérant que ce marché est estimé à 30 000.00 € annuel HT soit 36 000.00 € TTC,

Considérant que le montant total estimé de ce marché s'élève à 120 000,00 € HT soit 144 000.00 € TTC ;

Considérant qu'il est proposé de passer le marché par procédure adaptée ;

Considérant qu'au moment de la rédaction des conditions du présent marché, l'administration n'est pas en mesure de définir avec précision les quantités de services dont elle aura besoin ;

Le Maire,

Décide

Article 1

De réserver le marché à des structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) et/ou aux entreprises adaptées, à des établissements et services d'aide par le travail ou à des structures équivalentes

Mairie d'AUBY

Lancement_ Prestations de tontes sur les espaces verts et terrains de sport
Décision n° 2023/34/MP

Article 2

De lancer une consultation pour le choix d'un prestataire afin de réaliser les prestations conformément à la procédure décrite aux articles procédure décrite à l'article R.2123-1.

AUBY, le 16/02/2023

Christophe CHARLES,

Maire

The image shows the official seal of the Municipality of Aubry, which is circular and contains the text 'MUNICIPALITE D'AUBRY' and '1856'. Overlaid on the seal is a handwritten signature in black ink that reads 'Christophe CHARLES'. The signature is written in a cursive style and is positioned to the right of the seal.